



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armino GOMES, Maire.

Etaient présents : Armino GOMES, David FRATINI, Henri PREVOSTEAU, Philippe EXBRAYAT, Dejan GLISOVIC, Humberto CARVALHO

Absents excusés : Alexandre BONILLA PEREZ, Valérie DUVAL, Grégoire MEYMERIE, France VAN DEN BURG

Quorum : 6

Procurations : France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Date de la convocation : 19 juin 2022

Ordre du jour :

I.	Nomination du secrétaire de séance	2
II.	Approbation du compte rendu de séance du 25 mai	2
III.	Tarifs du 14 Juillet.....	2
IV.	Mode de publication des comptes-rendus de séance	2
V.	Demande de subventions pompe à chaleur	2
VI.	Décision modificative budgétaire	3
VII.	Renouvellement de convention Infogéo28.....	3
VIII.	Création d'une Commission Fêtes et Animations	3
IX.	Questions diverses	3



I. Nomination du secrétaire de séance

Mr Humberto CARVALHO a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

II. Approbation du compte rendu de séance du 25 mai

Après en avoir eu connaissance, le compte rendu de séance du 29 avril est approuvé à l'unanimité.

III. Tarifs du 14 Juillet

La manifestation du 14 Juillet approche et le conseil doit délibérer afin de fixer les tarifs.

Un tarif Santeulien et hors commune est proposé :

- Tarif Santeulien : **8€** à partir de 12 ans et **5€** de 3 à 11 ans
- Tarif hors commune : **10€** à partir de 12 ans et **7 €** de 3 à 11 ans
- Gratuité pour les moins de 3 ans

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité la proposition tarifaire.

IV. Mode de publication des comptes-rendus de séance

La circulaire préfectorale du 19 mai 2022 relative à la réforme des règles de publicité demande à toutes les communes de délibérer sur la forme de publication des actes,

- Soit en affichage public
- Soit publication papier
- Soit sous forme électronique

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité le mode d'affichage en publication papier, affichage public et voie électronique.

V. Demande de subventions pompe à chaleur

Il est proposé au conseil la demande subventions pour la pompe à chaleur. Tarif HT 18568,86€ :

- Hellio 1468,04€ (7,91%) ;
- DDTER 5570,60€ (30%) ;
- ADEME 5570,60€ (30%) ;
- Chartres métropole 1977,58€ (10,65%).

Reste à charge 3981,92€ et récupération FCTVA 3000€.

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité la demande subventions



VI. Décision modificative budgétaire

Un ajustement du budget est nécessaire pour la dépense de la pompe à chaleur qui coûte 22280,63€ TTC et un montant de 21000 € TTC avait été budgétisé. Il est proposé cette modification :

Dépenses investissement :

Chapitre 212 : 10000 € – 2000 € = 8000 €

Chapitre 2181 : 21000 € + 2000 € = 23000 €

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité la décision modificative budgétaire.

VII. Renouvellement de convention Infogéo28

La convention pour Infogéo28 arrive à expiration et il est proposé au conseil le renouvellement de cette convention.

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité le renouvellement.

VIII. Création d'une Commission Fêtes et Animations

Une commission Fêtes et Animations (CFA) est proposée avec comme membres Armino GOMES, Dejan GLISOVIC, Valérie DUVAL, France VAN DEN BURG, Grégoire MEYMERIE, Humberto CARVALHO.

Après en avoir délibéré le conseil approuve la création de la commission.

IX. Questions diverses

Le maire informe qu'un primeur viendra le lundi 27 juin de 16h à 19h30 et reviendra tous les quinze jours.

Le conseil s'organise autour de la brocante du 11 septembre et désire l'organiser autour de l'église.

Le conseil municipal des jeunes sera composé Alexis PINTO MORAIS, Arthur PINTO MORAIS, Evann BOURREAU MORETI, Iliana BOULADJERAF, Mathys BRAULT et Sanja GLISOVIC.

Le prochain conseil municipal est prévu le 15 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10.